

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 JUIN 2025

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE :

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET :

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – COMPTE DE GESTION 2024

- Total : 56** L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le dix-huit juin, s'est assemblé au théâtre Donald Cardwell - 1 avenue de Villiers à Draveil (91210) sous la Présidence de François DUROVRAY.
- Présents : 33** Gabin ABENA ; Eric ADAM ; Eric BASSET ; Faten BENAHMED ;
Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Thomas CHAZAL ;
Céline CIEPLINSKI ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Arnaud DEGEN ;
Benjamin DONEKOGLU ; François DUROVRAY ; Christian FERRIER ;
Annie FONTGARNAND ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ;
François GUIGNARD ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ;
Colette KOEBERLE ; Nicole LAMOTH ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ;
Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ;
Régis PHILIPPE ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Fouad SARI
- Représentés : 21** Monique BAILLOT représentée par Joël GRUERE ; Thierry BATTESTI représenté par
Faten HIDRI ; Christophe CARRERE représenté par Céline CIEPLINSKI ;
Olivier CLODONG représenté par Nicole LAMOTH ; Michaël DAMIATI représenté par
Annie FONTGARNAND ; Marie DELAROCHE représentée par Christian FERRIER ;
Dominique DEVERNOIS représenté par Fouad SARI ; Valérie DOLLFUS représentée par
Françoise NICOLAS ; Sylvie DONCARLI représentée par Anne-Marie
JOURDANNEAU-FORT ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par
Gaëlle BOUGEROL ; Marie-Hélène EUVRARD représentée par Jérôme MEUNIER ;
Jocelyne FALCONNIER représentée par Fabrice GAUDUFFE ; Bruno GALLIER
représenté par Valérie RAGOT ; Christine GARNIER représentée par Thomas CHAZAL ;
Sandrine LAMIRE représentée par Eric ADAM ; Klerwi LANDRAU représentée par
Régis PHILIPPE ; Pascal ODOT représenté par Sylvie CARILLON ; Georges PUJALS
représenté par Arnaud DEGEN ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM représentée par
Jean-Claude LE ROUX ; Laurent ROUSSET représenté par Richard PRIVAT ; Aly SALL
représenté par Muriel MOISSON
- Absents : 02** Damien ALLOUCH ; Constant LEKIBY

2025-043

SECRETAIRE DE SEANCE
Gilles CARBONNET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en tête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à la date du 09/07/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 JUIN 2025

DELIBERATION

2025-043	BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – COMPTE DE GESTION 2024
----------	---

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10, L1612-12 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 9 mars 2016, portant création de l'office de tourisme communautaire,

VU le compte de gestion 2024 du budget annexe présenté par Monsieur le Trésorier Principal de Yerres, comptable de la collectivité,

CONSIDERANT que le compte de gestion constate un résultat de l'exercice 2024 détaillé comme suit :
Section de fonctionnement :

- Dépenses 107 968,59 €
- Recettes 108 364,27 €

Soit un excédent de fonctionnement de + 395,68 €

CONSIDERANT l'intégration au cours de l'exercice 2024 du résultat de l'exercice précédent,

- -un excédent de fonctionnement de + 40 694,16 €,

Soit un résultat global de clôture de l'exercice s'élevant à + 41 089,84 €

Aucun mouvement constaté en section d'investissement.

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Finances, Personnel, Moyens généraux, Mutualisation des services entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 4 voix s'abstenant (C. CIEPLINSKI, F. GUIGNARD, E. BASSET, C. CARRERE (pouvoir C. CIEPLINSKI)

Article Unique : APPROUVE le compte de gestion du budget annexe Office du Tourisme 2024, établi par Monsieur Leguy, Trésorier Principal de Yerres.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

#signature#